



Bulletin d'information sur les pesticides

N°6 – Décembre 2021

Actualités juridictionnelles



Etats-Unis : Premières victoires de Bayer dans les procès Roundup mais les ennuis continuent

Bayer a remporté sa première victoire judiciaire dans le cadre des [très nombreux litiges](#) sur le Roundup aux États-Unis, avec le [jugement](#) en première instance du procès d'une mère de famille qui estimait que son utilisation du Roundup avait exposé son enfant au pesticide et lui avait causé un cancer. Un jury californien a estimé que l'herbicide n'était pas un « [facteur substantiel](#) » dans le développement du cancer de l'enfant.

Ezra Clark est né en mai 2011 et a été diagnostiqué en 2016 avec le lymphome de Burkitt, une forme aiguë de lymphome non-hodgkinien (LNH). La plaignante dans cette affaire est sa mère, Destiny Clark, qui a été entendue par la Cour supérieure du comté de Los Angeles. Selon les documents présentés à la Cour, Ezra Clark a été « directement exposé » au Roundup à de nombreuses reprises lorsqu'il accompagnait sa mère pendant qu'elle pulvérisait du Roundup pour

détruire les mauvaises herbes autour de la résidence familiale. Ezra est autiste et, selon sa mère, cela le calmait de jouer dehors pendant qu'elle travaillait dans la cour, ce qui signifie qu'il jouait souvent dans des zones fraîchement pulvérisées. Madame Clark a poursuivi Monsanto (Bayer) pour ne pas l'avoir informée des risques de cancer liés à l'utilisation du Roundup.

Le procès a été soumis à une ordonnance de bifurcation, ce qui signifie qu'il a été organisé en deux phases :

Lors de la première phase, le jury a été invité à répondre à une question clé : L'exposition de l'enfant au Roundup a-t-elle été un « facteur substantiel » dans le développement de son cancer ? Dans une décision de 9 contre 3, le jury a conclu que ce n'était pas le cas. Selon Fletch Trammell, l'avocat principal de la famille Clark, la décision du jury s'explique par le fait que celui-ci doutait que l'exposition de l'enfant au Roundup ait été suffisamment longue pour provoquer un cancer. De plus, la déposition de Destiny Clark a pu paraître incohérente, car cette dernière avait souffert d'un cancer du col de l'utérus qui s'est métastasé dans son cerveau.

L'affaire se serait poursuivie en deuxième phase avec la détermination des dommages si le plaignant avait gagné la première, mais la perte dans la première phase met fin au procès. Le verdict est le quatrième impliquant le Roundup et le premier en faveur de Bayer.

La décision n'aborde toutefois pas la question plus large de la cancérogénicité du Roundup en général. Bayer s'est néanmoins empressé de déclarer que la décision du jury était [conforme aux recherches scientifiques](#) montrant que le glyphosate, l'ingrédient principal du Roundup, est sûr et ne provoque pas de cancer.

Ce n'est pas l'avis de la Cour Suprême, qui a rejeté le 17 novembre 2021 la demande de révision du [jugement](#) en faveur des époux Pilliod condamnant la compagnie à leur verser plus de 86 millions de dollars en raison de leur LNH, contacté à la suite de leur utilisation de Roundup.

De plus, un juge fédéral a [jugé](#) le 19 octobre 2021 qu'un groupe de fonds de pension pouvait continuer son action en justice contre l'entreprise agrochimique, en refusant la demande de rejet du procès par Bayer. Les investisseurs mécontents qui mènent le [recours collectif](#) soutiennent que l'entreprise aurait fait des déclarations trompeuses sur son acquisition de Monsanto pour 63 milliards de dollars en 2018 et sur l'étendue des inquiétudes concernant les produits herbicides de la société.

Ils soutiennent [notamment](#) que les déclarations de Bayer selon lesquelles « les preuves scientifiques montrent sans équivoque que le glyphosate n'est pas

cancérogène » sont fausses et que les preuves scientifiques sont pour le moins mitigées. Selon eux, Bayer a fausement représenté la nature de 800 études scientifiques, en prétendant qu'elles confirmaient toutes que le glyphosate ne causait pas de cancer, alors qu'en réalité beaucoup de ces études ne le faisaient pas, et a menti en prétendant que le glyphosate seul n'était pas différent de la formulation du Roundup en termes de cancérogénicité.

La poursuite de leur action en justice contre Bayer devrait contribuer à mettre en lumière la campagne de désinformation de l'entreprise face aux allégations relatives à la dangerosité du Roundup.

Le 9 décembre 2021, un autre jury californien a [rejeté](#) l'allégation d'une plaignante que le Roundup était responsable de son cancer, estimant que la société n'avait pas été négligente dans la conception de son désherbant et qu'elle ne savait pas que le produit était dangereux ou susceptible de l'être.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)